

Extérieur Nuit

ANIMATION MUSICALE

Extérieur nuit

CONTRAT D'ENGAGEMENT

2 bis, allée des acacias, 33850 Léognan
Roussan Lucas : 06.63.71.64.31

La formation **Extérieur nuit** (représenté par Roussan LUCAS) et

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

conviennent de l'engagement suivant :

Engagement de la formation Extérieur nuit en qualité de musiciens et Dj

En date du

Pour l'animation d'un/e

- Conditions

- Lieu de la soirée

- Horaires de la soirée DE : A :

- Rémunération € TTC

- Montant de la caution €

- L'**Orchestre** s'engage à fournir l'installation complète d'amplification pour l'animation de la soirée, ainsi que l'éclairage (scène et piste de danse).

- Les rafraîchissements et le repas durant la soirée sont à la charge de l'organisateur.

- L'organisateur devra se procurer (gratuitement) auprès du G.U.S.O. 0810.863.342 (tarif appel local) les feuilles nécessaires à la déclaration des musiciens, ceci n'entraînant **aucun surcoût**.

- Annulation du contrat : Le présent contrat ne pourra être dénoncé de part et d'autre, sans indemnité d'aucune sorte que dans les cas suivants : guerre, révolution, deuil national, épidémie, émeute, maladie dûment constatée de l'un des artistes, ou autre cas de force majeure nécessitant la fermeture du lieu de la prestation. En cas de maladie, l'artiste devra fournir à l'organisateur par lettre recommandée et sous 48 heures, un certificat médical. En cas d'annulation par l'organisateur de la représentation et pour des raisons autres que celles énumérées ci-dessus, aucune somme ne sera restituée.

- **Conditions particulières** :

A

le

A

le

L'organisateur

L'orchestre (R. LUCAS)